

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS			30	30	294
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE Obligatoires		15	15	129
	UE1 :		12	12	96
	Choisir 2 CM avec TD entre :				
	● CM Théorie générale de l'Etat	☐	6	6	33
	TD Théorie générale de l'Etat				15
	● CM Contentieux administratif	☐	6	6	33
	TD Contentieux administratif				15
	● CM Droit du service public	☐	6	6	33
	TD Droit du service public				15
	UE 4 :		3	3	24
	Choisir le CM non pris dans l'UE1 :				
Mettre en œuvre une stratégie juridique pour l'action publique	● Théorie générale de l'Etat	☐	3	3	33
	● Contentieux administratif	☐	3	3	33
	● Droit du service public	☐	3	3	33
	2 CM obligatoires		9	9	99
	● Droit de l'urbanisme	☒	3	3	33
	● Droit de la fonction publique	☒	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre :				
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain	● Droit public de l'économie	☐	3	3	33
	● Droit de la santé 1 : organisation du système de santé	☐	3	3	33
	● Droit de la vie politique	☐	3	3	33
	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Civil procedure (US) / Procédure civile (USA)	☐	2	2	18
	● Family Law / Droit de la famille	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
Valoriser son engagement dans la société	● Corporate Law (GB - US) / Droit des sociétés	☐	1	1	15
	● Drafting Contracts / Rédaction de contrats	☐	1	1	15
Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée					

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS			30	30	294
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE Obligatoires		15	15	129
	UE 1 :		12	12	96
	Choisir 2 CM avec TD entre :				
	● CM Histoire des idées politiques	☐	6	6	33
	● TD Histoire des idées politiques	☐			15
	● CM Contentieux constitutionnel	☐	6	6	33
	● TD Contentieux constitutionnel	☐			15
	● CM Droit public des contrats	☐	6	6	33
	● TD Droit public des contrats	☐			15
	UE 2 :		3	3	24
Choisir le CM non pris dans l'UE 1					
● Histoire des idées politiques	☐	3	3	33	
● Contentieux constitutionnel	☐	3	3	33	
● Droit public des contrats	☐	3	3	33	
Mettre en œuvre une stratégie juridique pour l'action publique	2 CM obligatoires		9	9	99
	● Droit de l'environnement	☐	3	3	33
	● Droit des collectivités territoriales approfondi	☐	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre :				
	● Droit des étrangers	☐	3	3	33
	● Philosophie du droit	☐	3	3	33
	● Droit de la responsabilité administrative	☐	3	3	33
Développer des compétences en rédaction juridique et en contentieux en droit anglo-américain			6	6	66
	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Civil procedure (GB) / Procédure civile (GB)	☐	2	2	18
	● Human Rights & Universal Principles / Droit de l'homme	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	20
	● Legal Methodology / Méthodologie juridique	☐	1	1	15
● Trial & Litigation / Simulation de procès	☐	1	1	15	
Valoriser son engagement dans la société	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.				
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.				
	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.				
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :				
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point				
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.				
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.				
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée à l'évaluation des compétences (cf. détail des modalités d'évaluation des compétences).				
	UE : Unité d'enseignement - COEFF : Coefficient - ECTS : Système de Transfert de Crédits Européens - VH : Volume horaire				